

Décision n° 2020 / 380 - SG
Portant délégation à la secrétaire générale

Le directeur général de l'Institut national de l'information géographique et forestière,

Vu le décret n° 2007-393 du 21 mars 2007 relatif à certains emplois de direction de l'Institut géographique national, notamment son article 2,

Vu le décret n° 2011-1371 du 27 octobre 2011 modifié relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), notamment son article 11,

Vu la décision n°2018-633 du 24 octobre 2018 fixant l'organisation de l'Institut national de l'information géographique et forestière,

Vu l'arrêté du 18 juin 2020 du ministère de la transition écologique et solidaire portant attribution de fonctions à M. Sylvain Latarget, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, chargé, par intérim, des fonctions de directeur général de l'Institut national de l'information géographique et forestière,

Vu l'arrêté du 25 juin 2020 du ministère de la transition écologique et solidaire portant nomination de Mme Jeanne Strausz, administratrice civile, en qualité de secrétaire générale de l'Institut national de l'information géographique et forestière,

décide :

Article 1^{er} : Elle est la personne responsable de l'accès aux documents administratifs de l'IGN.

Article 2 : Elle rend compte régulièrement au directeur général des actes signés et de ses participations aux diverses instances, en application de la présente décision.

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'IGN.

Fait à Saint-Mandé le 01 OCT. 2020

Publiée le


Sylvain Latarget